MAIRIE DE GRANDRUPT

Page d'information n°2

Période : 12 avril – 5 mai 2026

Chères habitantes, chers habitants,

Les dernières informations concernant la vie communale

Conseil municipal du 24/04/2026

1- *ADOPTION à l'unanimité* du **procès-verbal** du 02/04/2026

2 - Vote du **Compte Financier Unique** sur le budget principal de 2025 : Le CFU est un document unique qui remplace le compte administratif et le compte de gestion utilisés dans les années antérieures. D'autre part le budget forêt n'est plus dissocié du budget communal. *ADOPTION à l'unanimité*

3 - **Affectation du résultat 2025** *ADOPTION à l'unanimité*

4 - Vote du **budget primitif principal 2026**

DEPENSES

011	charges générales	95 600,00 €
012	charges de personnel	23 700,00 €
65	autres charges de gestion cour	49 260,00 €
66	charges financières	2 500,00 €
67	charges exceptionnelles	- €
68	dotations provisions	- €
042	dotations amortissements	- €
014	Atténuation de produits	11 169,00 €
023	virement à la sect invest	- €
002	déficit reporté	
	TOTAL DEP FONCT :	182 229,00 €

RECETTES

70	produits services	16 500,00 €
73	impôts et taxes	29 365,00 €
74	dotation participation	38 485,00 €
75	Autres produits	9 530,00 €
76	produits financiers	- €
042	amortissements	- €
77	produits except	- €
78	Reprise sur provisions	- €
Chap.042	Reprises sur subventions	- €
013	Atténuation de charges	- €
002	excédent reporté	316 602,34 €
	TOTAL REC FONCT :	410 482,34 €
		228 253,34 €

INVESTISSEMENT

16	emprunt remb en capital	8 300,00 €
20	immobilisations incorporelles	288,00 €
204	subventions d'équipements versées	- €
21	immobilisations corporelles	11 769,00 €
23	immobilisations en cours	- €
27	participations financières	- €
139/040	reprise des amortissements	- €
4581xx	opération pour compte de tiers	10 000,00 €
001	déficit reporté	
	TOTAL DEP INVEST :	30 357,00 €

10	Dotations et subventions	15 989,00 €
1068	affectation résultat	- €
13	subventions	- €
16	emprunts	- €
28/040	amortissements immobilisations	- €
021	virement de la section de fonct	- €
024	Cession d'actifs	- €
4582xx	opération pour compte de tiers	10 000,00 €
001	excédent reporté	13 340,87 €
	TOTAL REC INVEST :	39 329,87 €
		8 972,87 €

Ce budget tient compte

- de dépenses non soldées sur le budget 2025 reportées sur le budget 2026 : frais de secrétariat de mairie par personne itinérante en septembre 2025, travaux de voirie
- de travaux de recueillement d'eaux pluviales, début mars 2026
- d'un budget forêt avec une projection de vente de bois en automne d'un montant de 14 500 €, de frais de gardiennage de 9000 €, de frais de travaux de 8124 €

ADOPTION à l'unanimité

5 - **Fongibilité des crédits** : ce dispositif permet de faire face à des dépenses imprévues dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections du budget Principal

ADOPTION à l'unanimité

6 – Vote des taux impôts locaux 2026

Compte tenu d'un effort fiscal de nos habitants actuellement très inférieur à la moyenne (0,79 % contre 0,96 % pour des collectivités de même strate), et afin de continuer à bénéficier des dotations de l'État ainsi que d'obtenir des subventions à un niveau satisfaisant, tout en assurant une construction budgétaire équilibrée pour les années à venir. Nous avons décidé à l'unanimité d'augmenter la part communale des taxes.
Ainsi, le taux de la taxe foncière sur le bâti passera de 32,05 % à 33,65 %, celui sur le non bâti de 7,20 % à 7,56 %, tandis que la taxe d'habitation est fixée à 15,82 %.

7 – Vote des participations syndicales budgétaires 2026

SMIC (syndicat mixte informatisation communale) 103 €,

SIVS Senones (syndicat intercommunal à vocation scolaire) : 953,51 € **SIVS des hauts de Salm** : 3979 €

SGBI Grandrupt/Saint-Stail (Syndicat gestion biens indivis) : 10 000 € (pour réfection de la noue du toit de l'église, un montant évalué à environ 30000€ ; une part identique de participation de la commune de SAINT-STAIL de 10 000€ et 10 000€ de subvention de la communauté d'agglomération « coup de pouce rural »).

8 – Vote de subventions à des associations :

Le club vosgien : 50 € ; Le don du sang : 50 € ; Association de pêche Grandrupt : 200 €
Association de Salm ; 180 € (nouvellement créée, marque Principauté de Salm)

9 – Constitution Commission de contrôle des listes électorales et **communale des impôts directs**

Points divers abordés :

1 – Les **Containers à verres situés sur la route de Senones** ont été supprimés. Un container neuf a été installé à l'emplacement du café d'Alsace ce 30 avril. Cette décision a été prise avec le responsable du service de gestion des containers de la communauté d'agglomération.
2 – Le **retrait des appareils sportifs** sur la zone de loisirs sera effectué après avoir pris une délibération lors de la tenue du prochain conseil municipal.

Fin du conseil

SGBI réuni le 28 04 26 : Président : M. KAEUFLING, Vice-Président M. NICOLE, autres membres : M. CLEMENT et M. GRANDADAM

Assainissement : Le SDANC nous demande de mettre à jour les adresses des propriétaires de chaque habitation. Nous réfléchissons sur une concertation commune à mener pour accompagner les propriétaires dans les démarches qu'ils doivent assurer lors de l'étude et l'installation de système conforme.

Visite de M. Le Sous-Préfet : celui-ci a fait connaître sa volonté de venir découvrir notre village, cette visite est prévue début juin. Nous vous donnerons des précisions ultérieurement.

Lot de bois : Les personnes intéressées par du façonnage de bois de chauffage en forêt communale sont invités à se faire connaître en mairie.

Facturation eau potable pour année 2025 : (réunion d'information le 30/04/26),
3 factures : octobre 25, un ½ abonnement début 2026, ½ abonnement (soit un abonnement unique de 60€ HT par an incluant 5 m3) à partir d'avril : la consommation d'eau totale + redevances
Un prélèvement mensuel pourrait être proposé à l'horizon 2027.



Un heureux événement dans notre commune :

Une petite fille est née le 16 avril 2026,

ses parents Thomas BOUZY et sa maman Hannah vous annoncent

la venue d'Emihild, Eloïse.

L'Equipe municipale